

COUR SUPRÊME DU YUKON

DIRECTIVE DE PRATIQUE N° 22

Modifications aux actes de procédure (règle 24)

La modification d'un acte introductif d'instance ou d'un autre acte de procédure délivré ou produit par une partie doit, sauf ordonnance contraire du tribunal, respecter les modalités suivantes :

1. La modification doit constituer un document distinct, identifié à titre de document modifié dans lequel toutes les insertions sont soulignées et les suppressions sont identifiées à l'aide d'une ligne tracée sur le texte supprimé. Ces modifications doivent être apportées de façon à ce que cette portion du texte demeure lisible.
2. Les dates du document original et des modifications doivent être inscrites sur le document.
3. Les modifications subséquentes doivent identifier toutes les insertions et les suppressions effectuées dans le document original. Chaque modification est identifiée à l'aide de soulignement ou de biffure de la façon indiquée plus haut et une couleur différente doit être utilisée pour chaque modification subséquente. La date de chaque modification doit être clairement indiquée. Il est recommandé d'associer la couleur à la date de la modification pour ce faire. Voir l'annexe « A » ci-jointe.
4. Chaque modification doit aussi indiquer en vertu de quel pouvoir elle est effectuée.
5. Le tribunal peut ordonner qu'une copie finale soit versée au dossier du procès.

Juge Veale
17 janvier 2005

COUR SUPRÊME DU YUKON

N° _____

Entre :

Société XYZ

Demanderesse

et :

SMITH

Défendeur

MODIFIÉ MODIFIÉ***
BREF D'ASSIGNATION ET DÉCLARATION

Modification Modification du bref d'assignation et de la déclaration déposés le 25 février 1999, conformément à la règle 24(1)a) des Règles de pratique **
Version modifiée du bref d'assignation et de la déclaration déposés le 6 novembre 1997, conformément à une ordonnance rendue par le juge R.E. Hudson le 28 octobre 1997
Bref d'assignation et déclaration déposés le 26 août 1996*

Nom et adresse de la demanderesse :

Société XYZ

-
-

Whitehorse, Yukon

Nom et adresse du défendeur :

Smith

-
-

Whitehorse, Yukon